

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du 15 octobre 2020

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1038	20	6	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 15 octobre 2020 à 14 h** à SAINT-MALO-DE-LA-LANDE, salle du Pôle de Proximité de la Communauté de communes, sur convocation du 29 septembre 2020.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : David LEGOUET

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Gilles LELONG, canton Turlaville
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Jacques COQUELIN, canton Valognes
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Jean-Marc JULIENNE, canton Granville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin
Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Programme : émergence des pathogènes chez les bivalves : vers une meilleure compréhension des maladies et vers un développement de méthodes de gestion

Participation financière de l'Union Européenne (FEAMP) programme DLAL

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de séance du 15 octobre 2020 ;

Vu l'importance de la pérennité de l'activité conchylicole normande impactée par différents types de pathogènes sur les bivalves (huitre, moule, palourde, coquille saint-jacques...);

Vu l'absence de prévention et de plan de gestion des maladies ;

Considérant les perspectives de ce programme visant à comprendre les maladies infectieuses en conchyliculture et à proposer des outils de gestion et de lutte contre ces maladies selon les deux objectifs principaux suivants :

- Elargir et améliorer les connaissances scientifiques sur les maladies des mollusques bivalves ;
- Mettre en place un plan de prévention, de gestion voire de lutte contre ces maladies conchylicoles ;

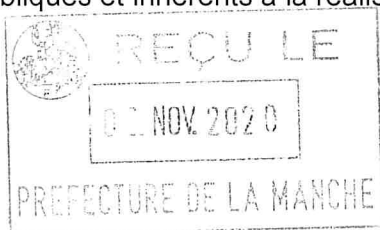
Considérant, le programme de travaux de thèse à mener sur une période de 3 ans, de décembre 2020 à décembre 2023, par les partenaires engagés :

- le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Mer du Nord, porteur du projet,
- LABEO,
- l'Université de Caen (BOREA)
- le SMEL

Considérant le coût prévisionnel du programme estimé à 284 000 euros et la demande de financement déposée dans le cadre du centre normand de la pêche et de l'aquaculture et des cultures marines normandes (CENOPAC) (financement Région Normandie, Département de la Manche et Département du Calvados), avec une demande de 30 000 euros en faveur du SMEL ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- est favorable au partenariat du SMEL pour la réalisation de ce programme estimé à 284 000 € ;
- Autorise le Président du SMEL à signer les documents nécessaires aux demandes d'aides publiques et inhérents à la réalisation de ce programme.



Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Navarret', written over a faint dotted line.